

Haulotte annonce la signature d'un Prêt Garanti par l'Etat (PGE) à hauteur de 96 M€.

Confronté depuis plusieurs mois à des difficultés persistantes d'approvisionnement de composants et des perturbations fortes des chaînes logistiques, conséquences de la crise sanitaire et du conflit ukrainien, dans un marché mondial de la nacelle toujours très dynamique, Haulotte a sollicité l'ensemble des prêteurs de son crédit syndiqué ainsi que BPI France pour l'obtention d'un Prêt Garanti par l'Etat de 96 M€.

Celui-ci a pour objectif de permettre à Haulotte de conserver toute son agilité face aux nombreux aléas et aux nombreuses incertitudes auxquels le Groupe fait et pourrait faire face.

Ce prêt, obtenu le 28 juin 2022, sera garanti à hauteur de 90% par l'Etat Français, avec une maturité d'un an, et une option d'extension jusqu'à cinq années additionnelles (soit juin 2028).

Alexandre Saubot (Directeur Général Délégué du Groupe Haulotte): « *Ce financement permet de sécuriser la trésorerie du Groupe pour faire face à un contexte opérationnel qui demeure compliqué, tout en conservant la faculté de saisir les opportunités actuelles et à venir d'un marché dynamique* ».

Prochain rendez-vous :

Résultats du 1er semestre 2022 : 6 septembre 2022

CONTACTS

Alexandre SAUBOT
Tél. : +33 (0)6 81 44 35 66
relation-investisseurs@haulotte.com

Carine PLOTON
Tél. : +33 (0)6 81 44 35 66
relation-investisseurs@haulotte.com

